



SNCF VOYAGEURS INTERCITÉS

AGENTS DE CONDUITE

L'HEURE DE L'ACTION COLLECTIVE A SONNÉ !

Depuis trop longtemps, nous subissons une dégradation constante de nos conditions de travail. La vétusté du matériel, les retards incessants, les suppressions de trains et la baisse de notre rémunération mettent en péril notre quotidien professionnel et notre avenir.



**NOUS SOMMES DÉTERMINÉS À
OBTENIR DES AMÉLIORATIONS
POUR LES ADC INTERCITÉS.
REJOIGNEZ-NOUS DANS CETTE
LUTTE ESSENTIELLE !**

EN BREF POURQUOI SE MOBILISER ?

Il est crucial que nous soyons tous informés et mobilisés pour faire entendre nos voix. Plus nous serons nombreux, plus notre action aura de poids auprès de la direction.

UNE SITUATION ALARMANTE

L'UNSA-Ferroviaire a pris ses responsabilités et a déposé une demande de concertation immédiate (DCI) unitaire auprès de la direction de la SNCF Voyageurs afin d'exiger des mesures concrètes et immédiates pour améliorer vos conditions de travail et garantir une rémunération juste et équitable. Nous demandons instamment l'ouverture sans délai de discussions.

CE QUE L'UNSA EXIGE

- #1 **La création** d'une catégorie spécifique pour les parcours Intercités, avec un taux de rémunération spécifique par 1 000 km.
- #2 **L'instauration** d'une prime supplémentaire pour la conduite des trains Intercités pour les TA et les TB.
- #3 **La garantie** d'une prime moyenne journalière de

BON À SAVOIR QUE FAIRE ?

- **Diffuser** ce tract.
- **Discuter** avec vos collègues, partager vos préoccupations et vos revendications.
- **Participer** aux actions et rassemblements qui seront organisés.
- **Rester informé** des avancées de la DCI et des prochaines étapes de la mobilisation.
- **Contactez** vos représentants UNSA pour toute question ou suggestion.

roulement (PMJR) nationale IC pour toutes les journées de travail (Inut', VMT, EV, etc.).

MAIS AVANT TOUTE CHOSE...

L'activité TGV / IC doit reconnaître la pénibilité de la conduite sur des engins moteurs vétustes par des compensations et augmenter la prime de travail de 20 % avec effet rétroactif pour compenser les pertes de rémunération passées et à venir !



UNSA-FERROVIAIRE

COMPLÉMENT DE LECTURE
Consultez la DCI unitaire

